

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 19 septembre 2018 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Centre Hospitalier de la Polynésie française Unité : Kinésithérapie
2	LIBELLE DU POSTE : MASSEUR-KINESITHERAPEUTE
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : 64 CHAP : 22 PARAGRAPHE : 22 ARTICLE : 11 CODE POSTE : 0856
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : TAAONE - PIRAE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) Le masseur- kinésithérapeute réalise, manuellement ou avec le concours d'instruments, des actes dont le but est de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et lorsqu'elles sont altérées de les rétablir ou d'y suppléer. C'est un professionnel qui s'adapte à l'évolution des sciences et des techniques. Il tient compte des caractéristiques psychologiques, sociales, économiques et culturelles de la personnalité de chaque patient, à tout âge de la vie. Il dispense aux patients hospitalisés ou non des soins de masso-kinésithérapie, dans le cadre de la prescription médicale, dans le respect des règles de bonnes pratiques professionnelles, conformément aux objectifs de rééducation et de réadaptation déterminés en collaboration avec les équipes médicales et paramédicales des diverses unités de l'institution.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres : NOMBRES :
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : CADRE DE SANTE, CADRE SUPERIEUR, DIRECTRICE DES SOINS
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : INFORMATIQUE : AS400 MATERIEL ET EQUIPEMENT DU PLATEAU TECHNIQUE
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : <ul style="list-style-type: none">▪ en journée continue du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et vendredi de 7h30 à 14h30▪ garde de 8 h à 12 h le week-end et jour férié à tour de rôle
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none">▪ Prendre connaissance chaque matin des prescriptions médicales auprès de l'équipe soignante des unités où il est affecté.▪ Planifier les soins de masso-kinésithérapie en concertation avec l'équipe soignante.▪ Dans le cadre de la prescription médicale, établir un bilan qui comprend le diagnostic et les objectifs de soins, ainsi que le choix des actes et des techniques qui lui paraissent les plus appropriées.▪ Mettre en œuvre les techniques de masso-kinésithérapie adaptées au patient.▪ Transmettre des informations écrites et orales pour assurer la traçabilité et le suivi des soins sur une fiche de liaison placée dans le dossier infirmier du patient hospitalisé et un dossier propre au service de rééducation pour les patients externes.▪ Assister aux réunions qui ont un impact sur le suivi du patient en fonction de son emploi du temps.▪ Saisir le relevé d'activité hebdomadaire sur le document prévu à cet effet (codage pmsi).

14	ACTIVITES ANNEXES : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueillir et suivre des élèves MK en stage dans le service. ▪ Participer aux actions de formation mise en place dans l'établissement. ▪ Contribuer à la formation d'autres professionnels à L'IFSI et au CHT. ▪ Participer annuellement aux journées de représentation professionnelle organisées par le ministère de l'éducation. ▪ Participer en tant que membre à certaines commissions institutionnelles (Clud). ▪ Gérer le matériel utilisé en kinésithérapie ▪ Entretien et nettoyer le matériel selon les procédures d'hygiène en vigueur dans l'établissement. ▪ Effectuer des remplacements dans les différents services en collaboration avec ses collègues lors de congé ou arrêts de travail.
----	--

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Kinésithérapeutes
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute

S: Sensibilisation, **A:** Application; **E:** Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	Les compétences attendues sont celles définies par le décret n°2000 577 du 29 juin 2000. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organise son travail, applique ses savoirs, fait face aux aléas en s'adaptant aux variations de la demande et en déterminant des priorités. ▪ Possède des connaissances suffisantes dans le domaine des pathologies, des techniques et thérapeutiques rencontrées dans les différents services de l'établissement. ▪ Concerte ses collègues pour travailler en équipe ▪ Communication : adapte son vocabulaire et sa syntaxe au patient ▪ Maîtrise du vocabulaire professionnel en Français et en re'o Tahiti 			X X X X X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : avoir déjà exercé dans un centre hospitalier
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : formation AS400, hygiène, et institutionnelles
----	--

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans
----	--

Le chef de service

Date :

Signature :

L'agent

Date :

Signature :